



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 17 avril 2014

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	Voir détail
Date de la convocation 10 avril 2014		
Date d'affichage 10 avril 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des affaires générales - Syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (S.I.V.A.A.D.) - Election de deux délégués titulaires et leur suppléant</i>		

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON,

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

Procurations :

GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAOUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le groupement de commandes des collectivités territoriales du Var rassemble plus de 55 communes et établissements publics varois. Le SIVAAD est le coordonnateur de ce groupement.

Ce groupement permet la coordination et le regroupement des acquisitions d'acheteurs distincts afin de réaliser des économies tout en mutualisant les procédures de passation des marchés publics.

Il permet à différentes personnes morales membres d'obtenir en matière de fournitures courantes et services, les meilleures conditions de prix et de qualité au moyen de commandes groupées portant sur des quantités importantes dans les conditions posées par l'article 8 du Code des marchés publics.

Conformément à ses statuts, le SIVAAD a pour objet principal :

- d'améliorer les conditions de fonctionnement des restaurations collectives et des autres services municipaux des communes adhérentes ;
- le soutien logistique et financier apporté au groupement de commandes ;
- les activités annexes : conseil, assistance juridique, diététicienne ;
- de gérer les aspects financiers, personnel, matériel, investissement.

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux des 23 et 30 mars 2014, les élections du S.I.V.A.A.D. devront avoir lieu au plus tard le 2 mai 2014.

Conformément aux statuts du S.I.V.A.A.D., le conseil municipal de chaque commune adhérente doit désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la commune au sein du comité syndical.

Afin de garantir le bon déroulement des élections au S.I.V.A.A.D. dont la date des élections du président et des vice-présidents est fixée au 24 avril 2014, il nous est demandé de désigner ces délégués dans les meilleurs délais.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du S.I.V.A.A.D., notamment l'article 10,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

- **PROCÈDE** par vote à mains levées (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée) à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (S.I.V.A.A.D.), à savoir :

- 2 titulaires et 2 suppléants.

Il est demandé aux conseillers municipaux qui le souhaitent de faire acte de candidature.

Election du premier titulaire :

Sont candidats :

- Mme Danièle RAVINAL

Le vote a donné le résultat suivant :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- Mme Danièle RAVINAL (26 voix)

Mme Danièle RAVINAL est élue au 1^{er} tour de scrutin première déléguée titulaire auprès du SIVAAD.

Election du deuxième titulaire :

Sont candidats :

- M. Jean-Pierre COIQUAULT

- Mme Aude MAIRESSE

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Jean-Pierre COIQUAULT :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Aude MAIRESSE :

POUR	2 (M. GRISOLLE et Mme MAIRESSE)
CONTRE	0
ABSTENTIONS	29
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Jean-Pierre COIQUAULT (26 voix)
- Mme Aude MAIRESSE (2 voix)

M. Jean-Pierre COIQUAULT est élu au 1^{er} tour de scrutin deuxième délégué titulaire auprès du SIVAAD.

Election du premier suppléant :

Sont candidats :

- M. Daniel RE

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Daniel RE:

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Daniel RE (26 voix)

M. Daniel RE est élu au 1^{er} tour de scrutin premier délégué suppléant auprès du SIVAAD.

Election du deuxième suppléant :

Sont candidats :

- M. Joël BIAU
- Mme Aude MAIRESSE

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Joël BIAU :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Aude MAIRESSE :

POUR	2 (M. GRISOLLE et Mme MAIRESSE)
CONTRE	0
ABSTENTIONS	29
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Joël BIAU (26 voix)
- Mme Aude MAIRESSE (2 voix)

M. Joël BIAU est élu au 1^{er} tour de scrutin deuxième délégué suppléant auprès du SIVAAD.

Sont proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue :

Titulaires :

- Mme Danièle RAVINAL
- M. Jean-Pierre COIQUAULT

Suppléants :

- M. Daniel RE
- M. Joël BIAU

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

23 AVR. 2014
24 AVR. 2014

